

RAPPORT ANNUEL 2010 D'EXÉCUTION DU VOLET RÉUNION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL POUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LA PÊCHE 2007-2013

Article 67 du R(CE)1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006

État d'avancement du volet régional du PO national FEP

Stratégie et options prioritaires (rappel PO FEP) :

Dans un contexte de chômage et de crise financière persistants en 2010, à la Réunion, les partenaires locaux confirment leur volonté de recherche de diversification économique et d'identification de la pêche et de l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique dans l'île.

En effet, - à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités d'une croissance durable de la pêche et de l'aquaculture à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées et accompagnées.

Le programme opérationnel (PO) pour le Fonds européen pour la pêche (FEP) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à celles tournées vers l'élevage aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable. Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Toutefois, le choix d'un du PO FEP national conjugué aux différences d'interprétations entre le niveau national et communautaire apparaissent à certains moments comme des éléments impactant la mise en œuvre de ce programme à la Réunion.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Indicateurs clés du programme et du volet régional

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 1-1_codification mesure nationale 1-3

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Navires < ou = à 12 mètres modernisés</i>	44	100	150
<i>Navires > à 12 mètres équipés</i>	6	30	15
<i>Nombre de marins de petite pêche</i>	307	380	334
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	4500 t	6000 t	4000 t
<i>Production réunionnaise en valeur</i>	Non disponible	22 M€	13 M€
<i>Part des prélèvements de la flotte réunionnaise en océan indien</i>	Non disponible	0,28 %	0,14 %

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 1-2_codification mesure nationale 1-5-4

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'entreprises soutenues</i>	4	10	7
<i>Nombre d'entreprises créées</i>	4	5	3
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Part de la production écoulée localement</i>	20%	30%	15%
<i>Part de la production écoulée en GMS</i>	10%	20%	10%
<i>Volume de production réunionnaise exportée</i>	2000 t	4000 t	2500 t
<i>Volume des importations de poissons</i>	Non disponible	7000 t	7000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 2-1_codification mesure nationale 2-3

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	9	20	15
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production aquacole en volume</i>	120 t	200 t	160 t
<i>Production aquacole en valeur</i>	1 M€	2 M€	1,1 M€
<i>Nombre d'espèces élevées</i>	9	10	9
<i>Production aquacole exportée en volume</i>	10 t	20 t	10 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 2-2_codification mesure nationale 2-1-1

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	2	20	15
<i>Nombre de projets d'expérimentation</i>	1	4	2
<i>Nombre d'espèces commercialisées</i>	10	10	9
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production aquacole locale en volume</i>	120 t	200 t	160 t
<i>Production aquacole locale en valeur</i>	1 M€	2 M€	1,1 M€
<i>Production aquacole exportée en volume</i>	10 t	20 t	10 t
<i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	30	50	30

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-1_codification mesure nationale 3-4-1

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'opérations soutenues</i>	1	8	4
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Part de la production écoulée localement</i>	15 %	30 %	12 %
<i>Part de la production écoulée en GMS</i>	10 %	20 %	8 %
<i>Volume des importations de poissons</i>	7000 t	7000 t	7000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-2_codification mesure nationale 3-3

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'opérations soutenues</i>	2	10	6
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Nombre de navires bénéficiaires</i>	250	350	250
<i>Volume de production réunionnaise</i>	4000 t	6000 t	4000 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-4_codification mesure nationale 3-1-1

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	0	50	30
<i>Nombre de structures collectives aidées</i>	3	5	3
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	4500 t	6000 t	4000 t
<i>Production réunionnaise en valeur</i>	Non disponible	22 M€	13 M€
<i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	Non disponible	100	50

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-5_codification mesure nationale 3-1-1

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'entreprises aidées</i>	0	50	30
<i>Nombre de structures collectives aidées</i>	4	5	3
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	4500 t	6000 t	4000 t
<i>Production réunionnaise en valeur</i>	Non disponible	22 M€	13 M€
<i>Nombre d'emplois créés ou maintenus</i>	Non disponible	100	50

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-6_codification mesure nationale 3-2-1

	Quantification décembre 2009	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre de récifs artificiels installés</i>	0	60	30
<i>Nombre d'études</i>	4	10	6
<i>Surface maritime valorisée</i>	Non disponible	5000ha	3500ha
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	4500 t	6000 t	4000 t
<i>Production aquacole en volume</i>	120 t	200 t	160 t

Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) mesure 3-7_codification mesure nationale 3-5-1

	Quantification décembre 2010	Valeur cible	Valeurs de référence (2006)
Rappels des indicateurs du PO			
<i>Nombre d'opérations soutenues</i>	2	10	6
Indicateurs spécifiques volet régional			
<i>Production réunionnaise en volume</i>	4 500 t	6 000 t	4000 t
<i>Nombre de navires bénéficiaires</i>	42	280 t	

Analyse synthétique financière du volet régional du PO FEP

Montant FEP programmé au 16 décembre 2010	3 180 885,98 €
Taux de FEP programmé par rapport au FEP prévu	24,6 %
Montant FEP certifié au niveau du volet régional du PO	1 966 736,94 €
Montant FEP déclaré au niveau du volet régional du PO	1 966 736,94 €

Commentaire : L'année 2010 présente une montée en puissance de la programmation du programme FEP et une nette évolution de l'axe 1 « adaptation de la flotte communautaire » et de l'axe 3 « mesures d'intérêt commun ». 32 dossiers auront été agréés en 2010 dont 18 concernent l'axe 1 et 9 l'axe 3.

Sur l'ensemble des axes, la programmation a progressé en 2010 avec un taux de programmation fin décembre 2010 de 24,6 % au lieu de 13,6 % fin 2009.

Le taux de certification est de 16 % fin 2010 au lieu de 3,1 % fin 2009.

Éléments de programmation depuis 2007 pour le volet régional du PO FEP :

– **au titre de la mesure nationale 1-3 « investissement à bord des navires et sélectivité »** (codification régionale 1-1) 38 opérations de modernisation de navires de pêche professionnelle, dont 4 de longueur supérieure à 12 mètres ont été soutenues. Il s'est agi notamment de l'acquisition de matériels de sécurité devenus obligatoires depuis le 1er janvier 2007 (alarme d'envahissement par l'eau, gilet VFI...), d'équipements concourant à la sélectivité des prises (treuil électrique, sondeur ...) et de remotorisations, au nombre de quatre, pour améliorer l'efficacité énergétique des navires. Les navires de plus de 12 mètres se sont quant à eux équipés du matériel obligatoire pour la dotation médicale de classe A (électrocardiogramme et télécommunications iridiiums) en vue de leur changement d'exploitation d'une pêche côtière à une pêche au large. Cette mesure qui n'offre plus d'aides à la construction comme sur la période précédente, connaît un niveau de programmation mitigé. En effet, les nombreux navires (30) construits avec des aides publiques IFOP en 2005 et en 2006 n'y seront éligibles qu'à compter de 2001 où un afflux de demandes devrait être constaté.

– **au titre de la mesure nationale 1-5-4 « Compensation socio-économique pour la gestion de la flotte communautaire** (codification régionale 1-2), 3 jeunes pêcheurs ont été soutenus pour créer leur entreprise de pêche par l'acquisition d'occasion pour chacun d'un navire de pêche professionnelle de moins de 12 mètres disposant d'une licence communautaire. Il s'agit de pêcheurs anciennement informels (plaisanciers) ayant fait le choix de la régularisation professionnelle et ayant réussi leur certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP). Ils pratiquent avec ces navires une pêche polyvalente dans les 12 milles en ciblant les espèces pélagiques sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP ancrés) et les espèces de grande profondeur. Cette mesure qui s'est substituée à celle de construction sur la période précédente connaît elle aussi un niveau de programmation mitigé, du fait de conditions d'interventions peu attractives (15 %) limitées à 50 000 € par opération.

– **au titre de la mesure nationale 2-3-2 « transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »** (codification régionale 2-1), neuf opérations ont été programmées. Elles concernent :

- la création de cinq points de commercialisation de la production de la pêche artisanale côtière par leur équipement en matériels de stockage, de découpe et de vente. Ces entreprises offrent de nouvelles voies d'écoulement aux produits de la pêche réunionnaise en accroissant le nombre d'étals de vente sur le littoral réunionnais.
- la création de deux unités de valorisation du poisson.

La première a ciblé le thon germon. Les produits finis sont commercialisés en frais ou en congelé sous forme de produits de seconde transformation (hamburgers de thon, saucisses, chipolatas, ...). Les sous produits sont également valorisés pour proposer des rillettes, des mousselines, etc ... A terme, la société envisage de développer la fumaison à partir d'autres espèces de pélagiques ainsi qu'une gamme ultra-frais (sushis, sashimis, tartares) pour compléter son offre de produits.

La seconde s'est orientée sur la transformation des poissons pélagiques pour proposer une gamme de produits fumés aux consommateurs réunionnais et européens à partir d'un procédé de fumaison biologique à base de bois de tamarin. Cette société écoule sa production sur le marché local, dans la grande distribution ainsi que dans le milieu de la restauration et de l'hôtellerie. L'export constitue une niche à développer à terme.

- L'opération visant la modernisation d'une unité de transformation et de commercialisation résultante de la fusion des activités de débarque, de 1ère transformation et d'exportation de deux sociétés programmée en 2009 a, quant à elle été déprogrammée car reportée sur 2012.

- La construction d'une unité de conditionnement et de transformation du poisson d'élevage a également été déprogrammée. La société d'aquaculture souhaitait développer son propre réseau de distribution en GMS, en restauration et à l'export tout en proposant une gamme diversifiée de produit (filets sous vide, pavés, filets fumés ...) mais la crise économique l'a contrainte à reporter ses investissements. Cet investissement sera primordial pour l'avenir de cette société car elle s'est engagée dans une démarche de certification de conformité de produit (CCP) pour accroître la notoriété de ces produits en travaillant sur sa qualité et sa traçabilité depuis l'élevage jusqu'à la commercialisation.

- **au titre de la mesure nationale 2-1-1 « mesures en faveur des investissements productifs dans l'aquaculture »** (codification régionale 2-2), deux opérations ont été programmées.

- La première concerne la remotorisation d'un navire de servitude d'une société d'aquaculture marine pour l'exploitation de ses cages situées en pleine mer en baie de St-Paul. Il s'agit de la société qui s'est engagée dans une démarche de certification de conformité de produit (CCP) pour accroître la notoriété de ces produits, et notamment de l'ombrine, son espèce principale.

- La seconde opération a fait l'objet d'une déprogrammation, le bénéficiaire ayant renoncé à maintenir en activité les investissements consentis. Elle s'inscrivait dans la création d'un pôle aquariologique, développant à titre pilote à la Réunion l'élevage des poissons d'ornement (bénitiers, pierres vivantes, post-larves...). Ce projet conduisait cette société à expérimenter au cours de deux années la réalisation d'essais de reproduction de deux espèces de bénitiers présents à la Réunion, le test de colonisation des pierres de laves pour la reproduction de pierres vivantes et des essais de capture de post-larves ainsi que leur sevrage et leur pré-grossissement. L'objectif de ce pôle aquariologique est d'alimenter à terme le marché local tout en préservant le milieu naturel des prélèvements sauvages.

Aucune opération n'a été programmée sur cette mesure en 2010.

- **Au titre de la mesure nationale 3-4-1 « promotion et valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »** (codification régionale 3-1), une première opération a été conduite en 2010. Portée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de concert avec les professionnels de la pêche et de la commercialisation, cette campagne de communication sur les produits de la pêche fraîche pélagique réunionnaise vise à enrayer les tensions sur le marché local qu'engendrent les pics de production d'espèces pélagiques en période estivale. Cette campagne s'articule autour de deux principaux axes d'actions : d'une part, la diffusion sur les principales ondes radiophoniques de messages ciblés sur le début de la saison du poisson pays, sur sa fraîcheur et ses qualités nutritives, sur les lieux d'approvisionnement et d'autre part, le développement d'outils de publicité (PLV) à destination des points de vente pour favoriser l'écoulement de la production réunionnaise.

- **Au titre de la mesure nationale 3-3 « équipement des ports de pêche et sites de débarquement »** (codification régionale 3-2), deux opérations ont été conduites en 2010.

- La première concerne la modernisation du point de débarquement de Langevin (commune de Saint Joseph) par l'acquisition d'un treuil de halage a été soutenue. Les conditions de mer sont telles à Langevin (forts courants et houle du sud) que la mise à l'eau et la sortie des navires nécessitent, de par l'inclinaison de la cale, un treuil de halage afin de tracter les embarcations hors de l'eau. Ce treuil est également utilisé pour remonter les navires le plus haut possible jusqu'à une zone située à l'abri de la houle ainsi que lors de phénomènes climatiques (cyclones).

- La seconde vise à acquérir un nouvel élévateur à bateaux pour la maintenance des navires de pêche du port de St Pierre. Cet élévateur est adapté aux conditions météorologiques du site ainsi qu'à la darse de levage du port. Le précédent élévateur, limité en terme de charges (20 T) rencontrait depuis plusieurs années de lourds dysfonctionnements liés à son inadaptation aux conditions météorologiques et des problèmes de corrosions irréversibles sur les parties électroniques, sur les tuyauteries et sur la structure de l'élévateur.

- **au titre de la mesure nationale 3-1-1 « actions collectives »** (codification régionale 3-4 et 3-5) sept opérations ont été soutenues dont trois nouvelles en 2010.

Sur la plateforme technologique d'aquaculture tropicale (mesure régionale 3-4), il s'agit tout d'abord de la conduite du programme d'actions au titre de l'année 2009 de l'associative réunionnaise de développement de l'aquaculture (ARDA). Cette structure accompagne, à partir de ses deux centres d'application continental et marin, le développement de la filière aquacole réunionnaise en articulant ses actions autour des axes suivants : le renforcement de l'appareil productif existant et la mise aux normes des exploitations, la diversification de la production en identifiant de nouvelles filières de production et l'insertion des acteurs locaux dans la dynamique régionale de développement. La seconde opération porte sur la création d'une infrastructure dédiée au programme de production de géniteurs GENODOM, qui s'opère à l'échelle des outre-mers. Ce programme vise à sécuriser et à renouveler le stock de reproducteurs existants d'ombrine des filières aquacoles des outre-mers pour privilégier la conservation de la variabilité génétique des cheptels. A l'issue de cette étape, un programme de sélection génétique sera initié avec l'ensemble des partenaires afin d'améliorer la qualité de l'alevin tant sur le plan

quantitatif (croissance, survie, rendements de découpe en filetage, ...) que qualitatif (sécurité, pathologie, morphologie ...).

Sur l'appui aux professionnels et le développement des structures collectives (mesure régionale 3-5), il s'agit tout d'abord du programme d'appui et d'encadrement de la profession conduit au titre de l'année 2009 par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de la Réunion. Ce programme vise la structuration de la filière de la pêche réunionnaise pour son développement et s'articule autour des axes suivants : la représentation et la promotion des intérêts généraux de la filière auprès des pouvoirs publics, la participation à l'organisation d'une gestion responsable et durable des ressources halieutiques et l'assistance technique aux professionnels sur les différents dispositifs d'accompagnement. La deuxième opération est portée par un syndicat professionnel et vise à conduire un audit collectif sur l'exploitation des armements de la filière pélagique palangrière de la Réunion afin de déterminer les voies d'économies et d'assurer, après la crise du secteur de 2008, le retour à la rentabilité économique des opérateurs. Cet audit s'appuie sur les compétences locales et extérieures pour analyser les volets techniques, énergétiques, financiers, sociaux et commerciaux de l'exploitation des navires de cette filière.

Enfin, le CRPMEM a conduit sur l'année 2010 une étude sur la faisabilité d'une structuration interprofessionnelle des opérateurs de la filière pêche et aquaculture de la Réunion. Ce schéma d'organisation apparaît en effet comme le seul capable de discipliner l'offre et la demande, de garantir une mise en marché de la pêche qui rémunère les navires et leurs équipages ainsi que de maintenir des prix raisonnables pour le producteur. La création d'une interprofession des produits de la pêche, de l'aquaculture et de la mer à la Réunion vise à organiser ces marchés par la stabilisation des relations verticales et horizontales entre tous les opérateurs de ses différents maillons, du producteur au distributeur en passant par les importateurs. Elle permet la mise en œuvre de stratégies contractuelles entre ces différents intervenants afin de garantir conjointement des prix raisonnables, un approvisionnement régulier et de qualité ainsi que la satisfaction des attentes des consommateurs en terme de sécurité alimentaire. Ce contexte relationnel clarifié, sécurisé et rénové favorise, en effet le développement durable de la filière dans l'intérêt de tous.

- **au titre de la mesure nationale 3-2 « protection et développement de la faune et de la flore aquatique »** (codification régionale 3-6), quatre opérations ont été soutenues dont une nouvelle en 2010.

La première concerne la conduite d'un programme de recherche initié par l'IFREMER sur la caractérisation du stock d'espadon dans l'Océan Indien. Cette opération s'appuie sur un plan d'échantillonnage commun à l'échelle de l'océan indien pour approfondir les connaissances sur les problématiques de collecte de données générales sur l'espadon, de génétique des populations, de parasitologie et d'otolithométrie. Son enjeu est de déterminer la répartition spatiale des espadons, les lieux de ponte, d'alimentation, de transition, leurs dynamiques entre ces différentes zones et avec ceux des autres océans pour anticiper sur les perspectives de gestion régionale.

Il s'agit pour la deuxième opération d'une étude socio-économique sur les dispositifs de concentration du poisson. Cette étude propose d'analyser l'ensemble des thématiques liées à l'utilisation, au rendement et à l'organisation des dispositifs de concentration de poissons. Cette étude a pour objectif d'éclairer les décideurs publics sur les avantages à maintenir le parc de dispositifs de concentration de poissons ainsi que sur leur mode de gestion le mieux adapté. IL s'agit d'un document de référence sur l'analyse de la pêcherie artisanale sur DCP, pour lesquels seules les expérimentations sont éligibles au FEP dans le PO, alors même que leur pérennisation et leur développement ne bénéficient plus de soutiens publics.

Les deux dernières opérations, dont celle programmée en 2010, concernent le suivi scientifique de l'immersion de vingt prototypes de récifs artificiels réalisée avec l'IFOP sur la période 2000-2006. Ce suivi concerne notamment la stabilité des structures aux conditions hydrologiques, leur colonisation par les organismes marins, leurs relations fonctionnelles avec l'écosystème naturel environnant...

- **au titre de la mesure nationale 3-5-1 « expérimentation de projets pilotes »** (codification régionale 3-7), deux opérations ont été soutenues en 2010.
- La première concerne la création d'un centre technique d'appui au développement de la pêche réunionnaise, qui constituait une demande formulée depuis plus de 6 ans par les professionnels de la pêche palangrière. Ce centre se veut un outil technique, interface entre la profession et la recherche, au service du développement de la pêche réunionnaise et de ses professionnels. Cet outil de transfert-développement comporte notamment comme missions de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de R&D visant à répondre à des questions identifiées par les professionnels (développement d'outils innovants d'analyse de l'environnement océanographique, recherche de nouvelles ressources via des campagnes de pêche exploratoire, amélioration des engins de pêche, mise au point de nouvelles techniques...). Il est ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière (CRPMEM, organismes de recherche, syndicats...) et fait l'objet d'une large communication auprès de ces différents partenaires.

- La seconde constitue le premier programme de ce centre intitulé « prospection et habitat des grands pélagiques de la Réunion » (PROSPER) qui vise à optimiser les pratiques et les stratégies de pêche pour améliorer la productivité et la compétitivité de l'activité des navires de pêche palangrière. Il s'agit notamment pour cette pêcherie de savoir, où, quand et comment cibler les grands pélagiques en océan indien. En effet, malgré les avantages comparatifs dont bénéficie la filière pêche palangrière réunionnaise en terme de pêche responsable, de qualité et de fraîcheur ainsi que de disponibilité des ressources halieutiques, son maintien, voire son développement nécessite des systèmes de production innovants et compétitifs.
- **au titre de la mesure nationale 5-1 « assistance technique FEP »** (codification régionale 5-1), deux opérations ont été traitées en 2010, il s'agit de deux programmes ressources humaines (RH), l'un concernant le programme RH du second semestre 2009, l'autre le programme RH 2010.

Données relatives aux dépenses déclarées depuis 2007 du volet régional du PO FEP

Si aucun appel de fonds à la Commission européenne n'a été opéré entre 2007 et 2009, en revanche, deux déclarations pour la Réunion ont été réalisées fin 2010 à savoir :

- Un appel de fonds du 4 novembre pour lequel la participation du FEP était de 210 892,16 euro,
- Un appel de fonds du 30 décembre avec un montant FEP déclaré de 1 966 736,94 euro (données cumulées avec l'appel de fonds de novembre 2010).

Le montant total des dépenses totales certifiées validé par l'ASP pour le volet Réunion du programme FEP est de 3 512 446,22 euro.

Acheminement des crédits pour le volet régional du PO FEP

De par le caractère national du programme opérationnel, l'acheminement des crédits relève de l'autorité de gestion unique (DPMA). A noter qu'une pénurie inexplicite de crédits de paiement FEP sur le 3^{ème} trimestre a été relevée à la Réunion, dans le cadre de la gestion du volet convergence.

Suivi du dégagement d'office

Pour l'exercice 2010, les tranches 2007 et 2008 du PO à justifier fin 2010 pour la part Réunion soit 3 908 647,27 € l'ont été et le seuil du DO a été dépassé à cette date. Par ailleurs, la problématique du dégagement d'office a été prise en compte dès le mois d'octobre 2010 au sein d'un groupe de travail qui a réuni la DRAM, l'ASP, l'Agile, la Région et le CRPMEM a été sollicité comme relai des bénéficiaires. Sont attendues une nouvelle fois, pour la prochaine échéance du 31 décembre 2011, de la part de l'autorité de gestion unique (DPMA), les modalités d'imputation entre les quatre DOM, du dégagement d'office éventuel en amont de leur application.

Éléments de contexte de la mise en œuvre depuis 2007 du volet régional du PO FEP :

1/ Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du volet régional du PO FEP : Depuis 2007 et plus particulièrement en 2010, les difficultés suivantes ont été identifiées :

- les crises du secteur de la pêche puis du crédit bancaire de 2008, 2009 et 2010 ont mis en évidence, d'une part, une situation de vulnérabilité et de fragilité financière des entreprises de la pêche réunionnaise peu propice aux investissements et, d'autre part, un besoin de structuration préalable des professionnels au sein d'une interprofession afin de renforcer les dynamiques locales tout en intégrant les développements potentiels liés à cette structuration de l'interprofession.
- Le non versement d'avances pourtant possible au regard des dispositions réglementaires communautaires a pénalisé les petits opérateurs voire des opérateurs plus importants, au cours de l'année 2010. Ceci a donné lieu à différents échanges avec l'autorité de gestion, au cours du second semestre 2010.
- Les effets de l'inadaptation des règlements communautaires applicables au FEP aux besoins de la Réunion ont été également ressentis au cours de l'année 2010 dans la mesure où les mesures de l'axe 4 ayant constitué l'essentiel des dépenses certifiées en métropole ne sont pas adaptées au secteur de la pêche encore en voie de développement à la Réunion.
- Par ailleurs, on notera des interprétations différentes en cours de programme par les institutions nationales et communautaires notamment sur la question de l'éligibilité des équipements de sécurité à bord des navires. Une nécessaire articulation entre les acteurs nationaux et communautaires est à rechercher pour tendre vers un cadre de gestion stabilisé.

2 / Avancées de l'année 2010 :

- L'examen à mi-parcours ainsi que la révision à mi-parcours du volet Réunion du PO FEP ont été lancés en 2010. *S'agissant de l'examen à mi-parcours*, il a été proposé de réaffecter certains reliquats du FEP sur les mesures soutenant les actions prioritaires du projet interprofessionnel dans les limites de l'éligibilité du FEP, de renforcer l'animation du programme en impliquant les organisations professionnelles dans la promotion et le suivi des actions, d'ajuster les indicateurs et les niveaux cibles au nouveau contexte (cette recommandation est à étudier dans la mise en œuvre du PO révisé). Une zone de risque a été identifiée et concerne les mesures de l'axe 3 principalement l'équipement du pôle de réparation des navires de pêche et les équipements à bord à quai liés à la nouvelle darse de pêche. Par ailleurs, un risque de sous-réalisation est identifié également sur l'axe 2 pour les investissements des structures de transformation et de commercialisation et les investissements productifs en aquaculture marine.
L'exercice de *révision à mi-parcours* se traduit par conséquent par des propositions d'abondement au titre du volet Réunion du PO FEP qui portent sur une intervention accrue des crédits FEP en faveur des équipements bord à quai par le biais d'une révision de la ligne de partage FEP-FEDER (infrastructures de la darse de pêche, halls de débarque et d'avitaillement des navires de pêche, halls d'emportage et d'exportation à température dirigée des produits débarqués et de réception des avitaillements), sur un soutien à la plate forme technologique d'aquaculture tropicale réunionnaise et sur des moyens supplémentaires pour la conduite de projets pilote.
- La signature d'une convention de préfinancement avec la Région Réunion l'ASP et l'Etat, en 2010, pour trois mesures de l'axe 3 du programme volet Réunion du PO FEP.
- La procédure d'interfaçage des paiements avec le Conseil régional a été testée fin 2010 et sera généralisée en 2011. La requête de vérification des paiements des cofinanceurs a été testée sur l'infocentre Presage et permet de sécuriser la traçabilité des paiements.
- Le paiement du FEP en parallèle du paiement de la contrepartie nationale avec une traçabilité des circuits des paiements et le suivi des paiements de la CPN aux bénéficiaires.

Perspectives sur 2011:

S'agissant de la déclinaison du FEP à la Réunion, l'objectif d'une programmation renforcée en particulier sur les axes 2 et 3 est pressenti avec l'annonce d'opérations d'équipements structurants pour une darse de pêche, le lancement d'études et la création d'une nouvelle unité de transformation. La structuration de l'interprofession qui est, fin 2010, dans une dynamique de développement, restera également d'actualité puisque toute décision la concernant aura un impact majeur sur la mise en œuvre du programme FEP.

Suite au lancement en 2010 de la procédure de révision à mi-parcours du FEP, l'année 2011 s'attachera enfin à la finalisation de la révision à mi-parcours et à son envoi à la DPMA, en articulation avec l'évaluation à mi-parcours du PO FEP national.

A cette occasion, la Réunion reste dans l'attente des modalités de répartition de la réserve de performance comme signalé par le Préfet de la Réunion par courrier du 10 mars 2010.

Autant de thèmes pour lesquels la Réunion sera attentive.